

COMMUNE
DE
ROSSFELD
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	11
Date de convocation :	13 mai 2015

Séance du 19 mai 2015

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Pascale HIRLI-ZAGAROLI, excusée,
- M. Emmanuel SCHOTT, excusé, procuration à M. le Maire
- Mme Marie-Thérèse BREGAND, excusée,
- Mme Bernadette DAMBACH, excusée.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 23/04/2015
3. Logements école : approbation du décompte des charges 2014
4. Renouvellement de la ligne de trésorerie
5. Emprunt : choix de l'organisme bancaire
6. Réalisation d'un terrain de football synthétique
7. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents. Il propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

7. Demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23/04/2015

Le procès-verbal de la séance du 23/04/2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. LOGEMENTS ECOLE : APPROBATION DU DECOMPTE DES CHARGES 2014

Le décompte des charges des logements de l'école pour l'année 2014 se chiffre comme suit :

Locataires	Eau	Electricité	Chauffage	Ordures ménagères	Total dû	Avance versée	Solde dû
M. et Mme GRUNERT (2 pers.)	367,68 €	48,11 €	953,16 €	168,96 €	1 537,91 €	2 160,00 €	- 622,09 €
Mme HAEHNEL (2 pers.)	367,68 €	45,43 €	900,06 €	168,96 €	1 482,13 €	1 920,00 €	- 437,87 €
M. KLEIN - Mme QUIGNON (1 puis 2 pers)	267,42 €	24,07 €	476,93 €	122,88 €	891,30 €	673,55 €	217,75 €
TOTAL	1 002,78 €	117,61 €	2 330,15 €	460,80 €	3 911,34 €	4 753,55 €	- 842,21 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des chiffres ci-dessus et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le décompte ci-dessus,
- de maintenir l'avance mensuelle pour charges à :
 - 180 € pour le logement du 1^{er} étage,
 - 160 € pour le logement du rez-de-chaussée,
 - 90 € pour le logement mansardé,
- de demander le solde de charges à M. KLEIN et Mme QUIGNON,
- de rembourser le trop-perçu de charges à M. et Mme Jean-Marie GRUNERT ainsi qu'à Mme Marion HAEHNEL.

4. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie de 100 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Epargne arrive à échéance le 12/06/2015. La ligne de trésorerie représente une aide financière à court terme qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour pallier une éventuelle insuffisance de disponibilités.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ décide de renouveler cette ligne pour une nouvelle période de 12 mois, au taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge de 1,30 %,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement avec la Caisse d'Epargne ainsi que tout document y afférent,
- ✓ prend note que les frais de dossier et commissions annexes s'élèvent à 150 € et qu'une commission de non utilisation correspondant à 0,15 % du montant de la ligne de trésorerie sera appliquée.

5. EMPRUNT : CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE

Lors de l'élaboration du budget primitif, le conseil municipal a décidé de réaliser un emprunt de 300 000 € pour financer le rachat de la propriété située 37, rue Principale et actuellement sous convention de portage par l'E.P.F.L. du Bas-Rhin.

Divers organismes bancaires ont été consultés, aux conditions financières suivantes :

- taux fixe,
- durée du crédit de 15 ans, variante à 20 ans,
- échéances trimestrielles.

Organismes consultés	Taux sur 15 ans	Montant remboursé par trimestre	Coût total du crédit sur 15 ans	Taux sur 20 ans	Montant remboursé par trimestre	Coût total du crédit sur 15 ans	Frais de dossier
CCM BENFELD	1,55 %	5 613,39 €	336 803,40 €	1,75 %	4 452,57 €	336 205,60 €	0,10 % du montant (300 €)
CREDIT AGRICOLE BENFELD	1,36 %	5 535,79 €	332 147,68 €	1,78 %	4 465,27 €	357 221,77 €	0,20 % du montant autorisé (600 €)
CAISSE D'EPARGNE BENFELD	1,93 %	5 770,59 €	346 235,00 €	2,11 %	4 606,47 €	368 518,00 €	300 €
BANQUE CIC EST BENFELD	Ne font pas d'offres aux collectivités locales						
BANQUE POPULAIRE D'ALSACE	Ne font pas d'offres aux collectivités locales						
LA BANQUE POSTALE BENFELD	Pas d'offre réceptionnée						

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'appel d'offres, décide :

- Pour un remboursement sur une durée de 15 ans : 1 voix pour (Pascal HURSTEL), le reste contre
- Pour un remboursement sur une durée de 20 ans : 1 abstention (Daniel KOEHLER), et 10 voix pour (Jean-Claude ROHMER (1 voix supplémentaire pour la procuration de Emmanuel SCHOTT), Jean-Jacques HAEHNEL, Hubert HURSTEL, Roger MOSSER, Denis OTT, Pascal VETTER, Fabrice THURNREITER, Emmanuelle STRAMM, Régine MENTZLER)

Le Crédit Mutuel étant le moins disant, le conseil municipal décide de souscrire le contrat de prêt auprès de cet organisme pour une durée de 20 ans. Adopté à 11 voix pour et 1 abstention (Daniel KOEHLER).

6. REALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

Les installations sportives actuelles du Football-Club de Rossfeld ne permettent pas d'organiser les entraînements de 15 équipes et les matchs les week-ends. Certaines équipes doivent se déplacer dans les villages alentours pour leurs entraînements ou leurs matchs.

Une première réflexion a été menée courant de l'année 2014 pour l'installation d'un terrain de football synthétique qui permettrait de palier à l'ensemble des aléas causés par une « sur-utilisation » du terrain en herbe.

Monsieur le Maire a sollicité des devis estimatifs qui s'échelonnent entre 680 000 et 800 000 €TTC selon les matériaux retenus. A cela il conviendra de rajouter la mise en place d'un éclairage chiffré aux environs de 100 000 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de lancer le projet et charge Monsieur le Maire de consulter tous les organismes susceptibles de participer au financement d'un tel équipement tel que l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes de Benfeld et Environs, la Ligue d'Alsace de Football Amateur, et toute autre instance susceptible d'allouer des fonds.

7. DEMANDE DE SUBVENTION

L'UTL accueille l'assemblée générale de tennis de table du secteur Erstein/Sélestat le 5 juin prochain et sollicite la commune pour la prise en charge du vin d'honneur servi à cette occasion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour (Jean-Claude ROHMER, Daniel KOEHLER, Jean-Jacques HAEHNEL, Hubert HURSTEL, Pascal HURSTEL, Régine MENTZLER, Denis OTT, Emmanuelle STRAMM, Pascal VETTER, Roger MOSSER) décide de verser la somme de 120 € à l'UTL. M. Fabrice THURNREITER propose quant à lui de verser la somme de 200 €

8. DIVERS

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie d'une demande de permis de construire déposée par M. Daniel RUDOLF, pour la construction d'une maison individuelle, lotissement Kreuzel, section 04 n° 223, allée des Iris.

Clôture de la séance à 21h15.